



ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2026CF01A2N09S0000

Acheteur

EPAMSA
1 rue de Champagne
78200 MANTES LA JOLIE

Représentant de l'acheteur

Monsieur le Directeur général de l'établissement

Conception et réalisation des supports de communication de l'EPAMSA

Table des matières

1. L'EPAMSA, UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	3
1.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
1.2 METIERS	3
1.3 CHIFFRES-CLES	3
2. OBJET DU MARCHE	3
2.1 LA COMMUNICATION A L'EPAMSA	3
2.2 LES BESOINS DE L'EPAMSA	4
2.3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE	5

1. L'EPAMSA, UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Créé par décret en Conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et de la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France (CCPIF). Depuis 2007, l'établissement pilote l'opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval. Situé au nord des Yvelines, de part et d'autre de la Seine, le territoire d'intervention de l'EPAMSA occupe une localisation stratégique le long de l'axe Seine Paris Normandie. Avec son expertise technique et son sens de l'innovation, l'EPAMSA est un partenaire clé du développement du territoire tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des opérations.

1.2 METIERS

L'EPAMSA intervient en tant que :

- directeur de projet de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval,
- aménageur pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000 m²,
- mandataire pour le compte des collectivités,
- acteur du renouvellement urbain,
- investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

L'objectif : Participer au développement équilibré du territoire au bénéfice de ses habitants et de ses entreprises.

1.3 CHIFFRES-CLES

- 10 opérations d'aménagement : Mantes Innovaparc, Mantes Université, Carrières Centralité, Ecopôle, Bonnières-sur-Seine, Gargenville, Boucle de Chanteloup...
- 8 mandats,
- 4 études pré-opérationnelles,
- 1 opération de renouvellement urbain au Val Fourré (Mantes-la-Jolie),
- 380 hectares opérationnels,
- 870 000 m² de terrains d'activité en développement,
- 180 000 m² d'équipements publics, tertiaires et de commerces,
- 13 000 logements à terme.

➡ Plus d'infos sur les opérations de l'EPAMSA sur :

www.epamsa.fr - LinkedIn [EPAMSA](#)

2. OBJET DU MARCHE

2.1 LA COMMUNICATION A L'EPAMSA

L'établissement se positionne comme un « partenaire clé du développement du territoire ». La politique de communication de l'EPAMSA, déployée pour accompagner le développement de l'établissement, est axée sur l'avancée des opérations d'aménagement, sur la valorisation de l'expertise et du savoir-faire de l'EPAMSA, et sur les projets de renouvellement urbain au Val Fourré (Mantes-la-Jolie) dans le cadre notamment de l'ORCOD-IN en partenariat avec l'EPFIF. Plus largement, la communication se fait le relais des actions engagées par l'EPAMSA en matière de développement durable et d'efficacité énergétique.

Les cibles de l'EPAMSA :

- **Les professionnels de l'immobilier** (promoteurs, développeurs, investisseurs, commercialisateurs, architectes et urbanistes) : démontrer d'une part que les opérations de l'EPAMSA sont développées sur un territoire stratégique et en plein développement avec des nouvelles dessertes et des projets d'envergure (RER Eole), d'autre part qu'elles sont attractives par l'offre foncière importante et accessible en termes de coût ;
- **Les entreprises** : susciter l'intérêt des entreprises en quête d'une localisation stratégique, à l'ouest de l'Ile-de-France, le long de l'axe Seine Paris Normandie ;
- **Les élus du territoire (et leurs services)** : les convaincre de l'expertise de l'EPAMSA, de sa connaissance du territoire et de sa capacité à coordonner des projets complexes ;
- **Les institutionnels hors territoire** : démontrer le savoir-faire de l'établissement et apparaître comme un exemple de réussite et de créativité auprès des institutions (ministères notamment, mais aussi région et département) ;
- **Les habitants/riverains** : les informer sur les projets d'aménagement (concertation, information), les travaux en cours/à venir et travailler sur l'acceptabilité des projets. Cette communication de proximité est toujours réalisée en lien avec la commune concernée ;
- **Les journalistes** : les informer au mieux sur les missions et les métiers de l'EPAMSA, sur l'avancée des opérations et sur l'expertise de l'établissement.

2.2 LES BESOINS DE L'EPAMSA

Le présent marché porte sur la conception et la réalisation des supports de communication de l'EPAMSA, à savoir les supports de communication *print* et digitaux ainsi que le site internet.

Plus concrètement, les prestations attendues sont :

- la création graphique, la conception et la réalisation des supports de communication de l'EPAMSA (édition, site internet, vidéo, animation, etc) ;
- éventuellement la rédaction et l'aide à la rédaction des supports de communication, qui peuvent être bilingues anglais/français,
- l'hébergement, la maintenance préventive et corrective du site internet epamsa.fr et éventuellement l'accompagnement pour repenser l'apparence et la structure du site internet.

Sous l'autorité du directeur général de l'EPAMSA, la responsable communication de l'EPAMSA élabore et pilote la stratégie et les actions de communication. Il est attendu du titulaire qu'il soit :

- force de proposition pour nourrir la réflexion, lorsque la responsable communication le sollicite,
- dans l'exécution des prestations demandées par la responsable communication,
- dans le respect des délais définis.

Des rendez-vous réguliers sont à prévoir. Ils pourront se faire par téléphone, en visioconférence ou lors de rendez-vous en présentiel à l'EPAMSA, dans les locaux du titulaire, sur le territoire de GPS&O.

Les prestations sont réalisées à partir d'un plan de charge prévisionnel annuel établi entre l'EPAMSA et le titulaire. Chacune des prestations fait l'objet d'un rétroplanning spécifique qui devra être respecté. Il peut également être demandé au titulaire des réalisations urgentes non prévues au plan de charge pour lesquelles les délais de production de pistes graphiques et de correction ne devront pas excéder une semaine pour des conceptions simples.

Pour chacune des prestations en édition *print*, le titulaire remet à l'EPAMSA un fichier numérique en haute définition pour préparation du bon à tirer (BAT) et impression. Dans certains cas, l'EPAMSA peut être amené à demander un chromalin en version papier pour la validation des couleurs.

A noter : l'EPAMSA est déjà en marché avec différents prestataires qui interviennent sur les actions de communication :

- . un imprimeur pour l'impression des supports de communication print,
- . l'agence IMPRESSION 360 pour la fabrication et la pose de supports grands formats,
- . un photographe pour la réalisation de reportages photographiques des opérations.

2.3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS A BONS DE COMMANDE

Les prestations à bons de commande relèvent des domaines suivants :

- le temps homme,
- la conception d'affiches/panneaux avec ou sans rédaction, dont les délais attendus ne doivent pas dépasser une semaine pour une conception simple sans rédaction type panneau 4x3,
- l'édition print avec ou sans rédaction, dont les délais attendus ne doivent pas dépasser une semaine pour une conception simple sans rédaction type flyer,
- la charte graphique,
- la cartographie,
- la papeterie,
- les annonces presse (print et web),
- l'édition et la gestion/maintenance du site internet,
- l'édition numérique,
- l'édition vidéo.